



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 MARS 2017, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 10

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2016
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver un crédit d'engagement de fr. 1'490'000.00 pour l'assainissement des conduites à la Lignière, au Lion d'Or et à la rue du Pont
5. Approuver un crédit d'engagement de fr. 336'960.00 pour l'assainissement des conduites à la rue du Botat et des Vannes
6. Approuver un crédit d'engagement de fr. 386'000.00 pour la mise à jour des infrastructures informatiques
7. Réponse au postulat 2015 / 01 du PBD-UDC « infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives »
8. Développement de la motion 2016 / 01 du PS et sympathisants « créer les conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance »
9. Réponse à la question écrite 2016 / 01 du PS et sympathisants « budget informatique communal important »
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

1. Appel

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- membres présents : 26 (M. Dehlinger, 27^e, arrive durant la séance)
- membres excusés : 3
- membre absent : -

27 membres sont présents :

M. BARTLOME Anton, Mme BARTLOME Anissa, M. BERBERAT Cédric, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, MM. JUFER Jacques-Henri, LOMBARD Thierry, MATHEZ Gérard, MONNERAT Serge, Mmes NOIRAT Micheline, SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, MM. UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

3 membres sont absents et excusés :

Mme GERBER Valentine
M. SALZMANN Daniel
M. ROMY Ken

Présidence :

M. BLANCHARD Sébastien, Président

Représentation du Conseil communal :

MM. ANNONI Paolo, Maire ; Mme BARBAGALLO Séverine, Vice-maire, BLAESI Stève, HENNET Manuel, MINDER Yann, MORAND Steve, ROTHENBUEHLER André, Conseillers.

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal
Mme AEBERHARD Sandra, Secrétariat Conseil général
Mme UZZO Sonia, collaboratrice services techniques

M. Sébastien Blanchard, Président, ouvre cette première séance du Conseil général de l'année 2017 et la dixième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes et il rappelle que c'est la première séance qu'il a le plaisir de présider et il souhaite la compréhension des membres. La convocation a été faite par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 7 du 22 février 2017 ainsi que par convocation personnelle.

Il demande que les personnes qui souhaitent prendre la parole s'adressent à lui de manière explicite, que les membres désirant poser des questions orales en fin de séance doivent s'annoncer auprès du Président. Les interventions doivent se faire uniquement depuis la tribune, les textes des interventions sont à remettre à la secrétaire pour faciliter la prise du procès-verbal et permettre ainsi la

retranscription des propos à l'identique. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire afin de faciliter le travail des scrutateurs. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. En conclusion, il remercie les membres du bureau pour leur aide.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. Trois élus sont excusés pour ce soir, Mme Valentine Gerber, PBD-UDC ; M. Daniel Salzmann, Liste libre et M. Ken Romy de la Liste libre.

26 membres sont présents, la majorité absolue est de 14 voix.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié qui fait état de 14 points à l'ordre du jour.

Il fait part de trois modifications qu'il propose de passer en votation.

1. Modification du montant du crédit d'engagement prévu sous point 4, le Conseil communal propose de modifier le montant initialement prévu de fr. 1'155'600.- par un montant de fr. 1'490'000.- ;
2. Le Président souhaite l'ajout d'un point 15 intitulé « démissions » étant donné que deux démissions de conseillers généraux lui sont parvenues ; un conseiller communal met également fin à son mandat ces prochains jours ;
3. Il demande enfin que le point 9 de l'ordre du jour devienne le point 6 entraînant ainsi le décalage des points 6 à 8.

La parole n'étant pas demandée sur l'ordre du jour et les modifications proposées, il soumet les 3 modifications au vote.

Proposition 1 : augmentation du montant du crédit d'engagement pour l'assainissement des conduites à la Lignière, au Lion d'Or et à la rue du Pont de fr. 1'155'600.- à fr. 1'490'000.- : acceptée à l'unanimité ;

Proposition 2 : ajout d'un point 15 démissions : accepté à l'unanimité ;

Proposition 3 : le point 9 (question écrite) devient les points 6 à 8 sont décalés : accepté à l'unanimité.

Finalement, cet ordre du jour, avec les 3 modifications votées ci-dessus, est accepté à l'unanimité et se présentera ainsi :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2016
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver un crédit d'engagement de fr. 1'490'000.00 pour l'assainissement des conduites à la Lignière, au Lion d'Or et à la rue du Pont

5. Approuver un crédit d'engagement de fr. 336'960.00 pour l'assainissement des conduites à la rue du Botat et des Vannes
6. Réponse à la question écrite 2016 / 01 du PS et sympathisants « budget informatique communal important »
7. Approuver un crédit d'engagement de fr. 386'000.00 pour la mise à jour des infrastructures informatiques
8. Réponse au postulat 2015 / 01 du PBD-UDC « infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives »
9. Développement de la motion 2016 / 01 du PS et sympathisants « créer les conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance »
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales
15. Démissions

2. Procès-verbal du 5 décembre 2016

M. Sébastien Blanchard, Président, demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 9. Il est passé en revue page par page de 136 à 158.

Mme Elisabeth Carpio, PS et sympathisants demande deux modifications. En page 142, on cite Mme Béatrice Simona alors qu'il s'agit de Mme Béatrice Simon, en page 154, on cite M. Pierre-Yves Diacon alors qu'il s'agit de M. Pierre-Alain Diacon.

DECISION : ce procès-verbal no 9 du 5 décembre 2016 est accepté, avec les deux modifications apportées ci-dessus, et ce à l'unanimité.

3. Déclarations de principe des groupes

Aucune déclaration de groupe n'est faite.

4. Approuver un crédit d'engagement de fr. 1'490'000.00 pour l'assainissement des conduites à la Lignière, au Lion d'Or et à la rue du Pont

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole à M. Stève Blaesi, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Stève Blaesi, Conseiller communal : commente le rapport et relève que le projet découle de la décision de BKW de mettre sous terre l'alimentation électrique et de moderniser ses infrastructures. Le crédit d'engagement qui est présenté ne comprend pas la part des FMB qui fait l'objet d'un mandat séparé. Il y aura deux maîtres d'ouvrage sur le chantier.

Les canalisations d'eaux usées sont âgées et ne répondent plus aux besoins (voir Plan général d'évacuation des eaux usées). Par endroits, les diamètres sont sous-dimensionnés et devront être adaptés. Dans le secteur où se construit un premier locatif, il est prévu de faire une évacuation en mode séparatif pour réduire l'afflux d'eaux claires dans la conduite des eaux mélangées. Les propriétaires devront adapter leurs raccordements privés et une séance d'information sera prévue dans les prochains mois pour les rendre attentifs aux travaux et leur expliquer les délais.

Les conduites d'eau potable sont âgées et occasionnent de nombreuses réparations de fuites. Ces trois dernières années, nous avons enregistré une douzaine de fuites sur ce tronçon et il ne s'agit que des fuites annoncées au bureau d'ingénieurs Niederhauser. Le coût moyen estimé des travaux de réparation d'une fuite se situe entre fr. 8'000.00 à fr. 10'000.00.

La coordination avec BKW permet de partager les coûts de la fouille. Si nous menions le chantier seul, on peut estimer que le coût des travaux serait renchéri de 15 %, ce qui veut dire qu'en partageant le chantier avec les BKW, nous allons économiser environ fr. 220'000.-.

La planification des travaux d'assainissement du réseau d'évacuation des eaux usées est formalisée dans le Plan général d'évacuation des eaux ; ce dernier a été remis à jour en 2013 par le bureau ATB. Il comprend des relevés vidéo des canalisations ainsi que le détail des interventions à planifier. Un certain nombre de mesures urgentes ont déjà été réalisées ces 8 dernières années, avec des subventions de l'office cantonal des eaux.

Une coordination avec Eco-Lignière SA n'est pas possible car la conduite de chauffage va relier la halle de gymnastique de Champ-Martin au collège et elle traversera l'emprise de notre chantier du sud au nord, alors que nos conduites sont plutôt sur un axe est-ouest.

M. Blaesi ajoute que M. Hennet a été nommé responsable des services techniques à Valbirse et il pourra vous répondre pour des questions techniques.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Jacques-Henri Jufer, Président de la commission de gestion et de surveillance: son rapport regroupe les points 4 et 5 de l'ordre du jour puisque ces réflexions sont regroupées sur un point de vue global au niveau de l'assainissement des canalisations.

Selon le rapport du Conseil communal, il est prévu d'assainir les conduites d'alimentation en eau et des eaux usées dans ces secteurs conjointement aux travaux de mise sous terre de lignes électriques par l'entreprise BKW SA.

Pour informer au mieux les membres du Conseil général, nous tenons à préciser les incidences financières par année de ces deux crédits cumulés (montants arrondis) :

<u>Domaine</u>	<u>Investissement</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Intérêts (1,6%)</u>
Eclairage public	CHF 217'000	CHF 5'400 (40 ans)	CHF 3'500
Eaux usées	CHF 621'000	CHF 7'800 (80 ans)	CHF 9'900
Alimentation en eau	CHF 989'000	CHF 12'400 (80 ans)	CHF 15'800

Les charges de l'éclairage public étant financées par les impôts, c'est un prélèvement annuel de fr. 8'900.- qui devrait être fait sur la fortune.

Les domaines de l'alimentation en eau et des eaux usées sont des tâches autofinancées : les charges doivent être couvertes par les taxes. En plus, pour ces deux domaines, un montant doit être attribué annuellement dans un fonds de renouvellement des installations (fonds de maintien de la valeur) en fonction de leur valeur de remplacement, et ceci indépendamment des investissements réalisés. De ce fonds est ensuite prélevée la charge d'amortissement annuelle. Pour ces deux domaines, seul l'intérêt représente une incidence financière lors d'un nouvel investissement. Ainsi, le domaine des eaux usées verra son résultat se détériorer de fr. 9'900.-, celui de l'alimentation en eau de fr. 15'800.- (pour les deux crédits cumulés).

On peut aussi présenter ces chiffres avec la fortune, respectivement les fonds d'équilibre de la tâche dont dispose la commune au 31.12.2015 :

<u>Domaine</u>	<u>Soldes au 31.12.2015</u>	<u>Incidences financières</u>
Eclairage public	CHF 3'402'000	CHF 8'900
Eaux usées	CHF 592'000	CHF 9'900
Alimentation en eau	CHF 356'000	CHF 15'800

Au vu des réserves existantes, les nouvelles charges sont supportables. Il est judicieux de coordonner les travaux de génie civil de la commune avec ceux des BKW SA. Néanmoins, la Commission de gestion et de surveillance souhaite avoir

quelques informations complémentaires. M. Blaesi a donné les réponses aux questions de la CGS auparavant, sauf peut-être pour la question 3 ?

1. Quelles économies la commune réalise-t-elle en effectuant ces travaux en même temps que les BKW SA ? Autrement dit, combien faudrait-il payer en plus si les BKW SA n'étaient pas concernés ?
2. Dans les secteurs concernés, à combien s'élèvent les frais de réparations de fuites d'eau des 3 dernières années ?
3. Existe-t-il, d'une manière générale, une planification de l'assainissement des canalisations en fonction de leur état de vétusté ?
4. Pour le crédit de fr. 1'490'000, est-ce que des synergies pourraient être réalisées avec Eco-Lignières dans le cadre du développement de leur réseau de chauffage à distance ?

M. Stève Blaesi, Conseiller communal : répond qu'un plan d'investissement a été établi et que ce n'est pas les plus vieilles conduites qu'on change en premier. Il semble que les conduites de la Lignière datent de 1893, ce qui correspond approximativement à la période de construction du réservoir de Malleray. Pour information, le réservoir de Pontenet datait de 1904. Ce qui revient à dire que les conduites à remplacer à Malleray sont les plus vieilles. Pour la suite, nous profitons des travaux des BKW dans la commune pour réparer certaines conduites notamment sur ce tronçon vétuste. Il a aussi été tenu compte du plan des conduites qui seront à changer pour les années à venir, en fonction des travaux planifiés par les BKW ainsi que notre plan d'investissements.

Aujourd'hui les deux projets présentés sont liés à des travaux des BKW.

M. Jacques-Henri Jufer, Président de la commission de gestion et de surveillance : est satisfait de ce complément de réponse.

Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC : son groupe s'étonne du message transmis par le conseil communal. En effet, il n'apporte que très peu, voire pas d'informations complémentaires par rapport à ce qui avait été évoqué en 2016 lors de la présentation du budget (projet non finalisé, estimation sommaire des coûts, ...). Les travaux sont prévus pour cette année, mais le rapport remis par le conseil communal laisse à penser qu'aucune demande d'offre n'a été établie en vue de l'adjudication du mandat d'ingénieur civil. Partant de là, il ne reste qu'un délai de 10 mois pour que l'entier de la phase préparatoire, la mise en soumission, l'adjudication et l'exécution des travaux soient terminés d'ici la fin de l'année. En plus de ce délai très court qui rend compliqué une bonne planification et gestion des travaux, la période de mise en soumission ne sera pas optimale puisque les entreprises auront déjà bien étoffé leur carnet de commande d'ici-là. Une mise en soumission en période hivernale permettrait certainement de bénéficier de prix plus avantageux.

Sinon, l'opportunité de coordonner des travaux avec d'autres intervenants tels que les BKW ou les CFF est certes profitable. Pourtant, si la Commune doit faire les choses dans l'urgence pour se calquer sur les dates des autres, l'avantage de la simultanéité des travaux diminue voire disparaît.

Le groupe PBD-UDC est conscient que les services techniques vivent une phase importante de transition et considère que cette situation explique la légèreté du dossier présenté. Les informations données tout à l'heure par M. Blaesi complètent partiellement ce dossier. Le groupe PBD-UDC espère vivement que, lors de la présentation de futurs crédits d'engagement concernant des travaux de cette importance, les remarques émises soient prises en considération. D'ailleurs, ces dernières sont donc également valables pour le point 5 de cet ordre du jour. Néanmoins, le groupe PBD-UDC propose d'approuver ces crédits d'engagements urgents.

La parole n'étant plus demandée il est décidé de passer au vote.

DECISION : le crédit d'engagement de fr. 1'490'000.00 pour l'assainissement des conduites à la Lignière, au Lion d'Or et à la rue du Pont, est accepté par 25 voix et 1 abstention.

5. Approuver un crédit d'engagement de fr. 336'960.00 pour l'assainissement des conduites à la rue du Botat et des Vannes

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole à M. Stève Blaesi, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Stève Blaesi, Conseiller communal : indique que le projet du Botat découle de la décision de mettre sous terre l'alimentation électrique des BKW qui souhaitent faire des travaux, la Commune souhaite profiter de moderniser ses infrastructures. Comme pour la Lignière, les conduites sont âgées et usées et ne répondent plus aux besoins dans certains endroits. Cinq fuites en 5 ans ont été constatées sur ce petit tronçon.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant plus demandée il est décidé de passer au vote.

DECISIONS : le crédit d'engagement de fr. 336'960.00 pour l'assainissement des conduites à la rue du Botat et des Vannes est accepté par 25 voix et 2 abstentions.

M. Sébastien Blanchard, Président, propose, sous sa présidence et selon le règlement du Conseil général, de ne pas compter les voix si la majorité paraît évidente.

6. Réponse à la question écrite 2016 / 01 du PS et sympathisants « budget informatique communal important »

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole au Secrétaire communal pour cette réponse qui a été adressée par écrit aux élus. Il rappelle cependant que ce point ne doit pas être développé en séance puisque selon l'art. 33, alinéa 4, il est uniquement prévu que l'auteur déclare s'il est satisfait ou non de la réponse.

Selon la décision du Bureau, il a été décidé de faire « vivre » ce point en donnant la parole au conseil communal pour faire lecture de la réponse ; la question étant affichée sur l'écran. La raison principale de cette manière de faire est que le public et la presse soient informés du contenu de la question écrite et de la réponse.

Etant donné que cette manière de faire n'est pas celle du règlement, il met sa proposition au vote « acceptez-vous de procéder selon la proposition du Bureau du Conseil général pour le traitement en séance de cette question écrite 2016 / 01 ?

Décision : cette proposition est acceptée à une large majorité.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal : donne lecture d'un résumé de la réponse à la question écrite.

M. Sébastien Blanchard, Président, remercie le Secrétaire communal pour la lecture de cette réponse et demande à l'auteur de la question écrite s'il est satisfait de la réponse.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants, déclare qu'il n'est pas satisfait de la réponse.

7. Approuver un crédit d'engagement de fr. 386'000.00 pour la mise à jour des infrastructures informatiques

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole à M. Thierry Lenweiler, Secrétaire communal, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Thierry Lenweiler, Secrétaire communal : commente le rapport que le conseil communal a adressé aux élus du Conseil général.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : souhaite obtenir des réponses à des questions à propos du rapport du conseil communal et ceci avant de voter sur ce crédit sur l'informatique. Comme chacun le sait l'informatique est un sujet complexe et va engager la commune sur le long terme.

1. Quel est le détail des investissements prévus (logiciel et matériel) composant le montant de fr. 386'000.- sur lequel il est proposé de voter ?
2. Quel est le rôle des différents intervenants externes dans la gestion informatique telle que vous la prévoyez pour l'avenir ?
3. Quelle est la rémunération des différents intervenants externes dans la gestion informatique ?
4. Comment et combien est rémunérée la société Virtual Computer et quelle est la teneur du contrat qui la lie à la commune ?
5. Existe-t-il un document formalisant/décrivant la stratégie informatique de la commune (et traitant notamment de la sécurité, de l'hébergement, des sauvegardes, de la gestion des droits d'accès aux données, etc.) ?
6. Est-ce qu'une comparaison a été faite entre une solution d'hébergement des serveurs externalisée et une solution d'hébergement des serveurs en interne ? Si oui, quelles en sont les conclusions ?
7. Qui est l'administrateur du réseau informatique actuellement et quel est son cahier des tâches ?
8. Existe-t-il un règlement informatique validé par le conseil communal et destiné à tous les utilisateurs de la commune ?
9. Qui remplace l'administrateur du réseau informatique en cas d'absence ?
10. Quel est le plan d'investissement informatique pour les 10 prochaines années (liste du matériel et des logiciels à changer + périodicité) ?

11. Comment est-il prévu de financer les investissements informatiques sur les 10 prochaines années ?
12. Combien de temps peut-on tenir avec le matériel/logiciel actuels sans rencontrer de problème critique ?

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole à M. Thierry Lenweiler, Secrétaire communal.

M. Thierry Lenweiler, Secrétaire communal : répond que oui que c'était le cas. Il reprend les questions afin d'y répondre.

1. Pour le détail des investissements prévus, il va essayer de donner une réponse assez brève en le scindant par bâtiment et selon le PowerPoint qu'il présente.

2. La commune travaille actuellement avec sept fournisseurs :

Virtual Computer Tramelan pour la gestion des infrastructures, du réseau et de la sécurité. Cette société travaille sous mandat de Valbirse depuis 2015 et le faisait déjà par le passé pour Bévillard. Elle donne toute satisfaction.

Epsilon SA qui était le fournisseur de la solution LARIX (police des habitants et comptabilité) pour la commune de Malleray. Cette solution devrait être abandonnée en principe en 2018.

Prime SA qui fournit les logiciels de police des habitants, facturation, votations/élections

Talus Informatik pour la comptabilité, le plan financier.

Bodet Software pour la gestion du temps de travail des employés.

Floowedit pour l'hébergement du site internet.

2M Interactive pour Alfresco.

3. fr. 130.00/heure pour les réparations matérielles et fr. 150.00/heure pour la configuration.

4. Virtual Computer assure la configuration, la maintenance et la surveillance de l'ensemble des infrastructures. Le coût de la maintenance est fixé en fonction du nombre de postes de travail et d'utilisateurs ; Virtual Computer facture fr. 25'000.00 par année pour la maintenance de la totalité de l'infrastructure. Actuellement, nous disposons de 100 postes de travail, 8 imprimantes réseau et 3 serveurs.

5. A ce jour, nous ne disposons que du rapport de Virtual Computer qui a été mis à disposition des membres du conseil général.

6. Non, cette étude n'a pas été faite en raison de la frilosité du Secrétaire communal à adopter ce type de solution. En effet, les services communaux traitent d'informations sensibles et dignes de protection et l'externalisation de ces données

représentent un danger supplémentaire de fuite ! De plus, il est difficile de maîtriser la localisation des données chez la société tierce et en particulier le fait qu'elles restent en Suisse.

7. Le Secrétaire communal est en charge de l'informatique et cette tâche fait l'objet d'une ligne dans le cahier des tâches. Cette manière de procéder résulte de la reprise des habitudes des anciennes communes puisque Thierry Lenweiter a assuré la maintenance des infrastructures jusqu'en 2007 ; ensuite un mandat a été donné à une société tierce.

8. Oui, tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration et du service social ont signé la directive sur l'utilisation professionnelle des TIC (stations de travail – Internet – messagerie électronique – téléphonie) ; ce document est rédigé par le Groupe romand de l'informatique des collectivités publiques. Cette pratique va être étendue à l'ensemble des utilisateurs dans le courant de l'année.

9. Actuellement, personne !

10. Pour autant que le présent crédit soit accepté, les infrastructures hardware devraient permettre de faire face aux besoins pour les 4 prochaines années. La durée de vie des logiciels réseau est un peu plus longue. Les logiciels utilisateurs sont récents (outils Office ou métier).

La périodicité de remplacement du matériel est estimée ainsi :

serveurs :	4 ans soit la durée de garantie du constructeur
logiciels serveur :	6 ans
postes de travail :	4 ans
licences utilisateur :	dépendant des fournisseurs comme Microsoft

11. Cette question n'a pas été discutée.

12. voir réponse de la question 10.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : le questionnement du PS rejoint celui du groupe PLR. En préambule, le PS ne conteste absolument pas la nécessité et l'urgence de regrouper, de sécuriser et d'uniformiser les systèmes informatiques des différentes entités communales. Cependant, le rapport et l'étude ainsi que la maintenance sont ou ont été effectués par la même entreprise Virtual computer. Ses compétences sont reconnues et ne sont pas mises en doute ici, mais il semble que toutes les solutions n'ont pas été envisagées.

Actuellement, pour des raisons économiques, techniques et sécuritaires, de plus en plus d'entreprises et d'autorités publiques délèguent la gestion de leurs serveurs ou une partie à un « data center » proche ou lointain géographiquement. Les « data center » sont responsables de la maintenance, de la sécurité, des sauvegardes et du remplacement du matériel moyennant une location. Sans être

trop technique, le concept peut encore être poussé un peu plus loin en supprimant les ordinateurs des collaborateurs en les remplaçant uniquement par un écran, un clavier et une souris, les applications bureautiques ou autre étant exécutées directement sur le serveur distant à l'aide d'une machine virtuelle, ce qui vous l'aurez compris diminue aussi les coûts tout en offrant plus de souplesse.

De plus, la Suisse possède de nombreux « data center » de renommée mondiale, dont un situé au Noirmont, donc très proche géographiquement. Les coûts de maintenance de ces dernières années du parc informatique communal sont tout simplement exorbitants si l'on considère qu'il est communément reconnu que le coût de maintenance d'un poste informatique se situe aux alentours de fr. 250.- par année et que la commune gère quelques dizaines de postes uniquement, ce qui correspond environ aux fr. 25'000.- de Virtual computer. La structure de ces coûts de maintenance doit être analysée et des solutions trouvées afin de les abaisser. Le groupe PS demande donc une étude et des solutions possibles par un expert indépendant, comme cela a déjà été demandé plusieurs fois, en incluant une ou des solutions extra-muros. Par conséquent, son groupe propose de voter non à cet investissement.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal : à propos de l'expert indépendant qui n'a pas été mandaté pour contrôler les devis de Virtual, car cela n'a jamais été fait ni pour l'informatique ni pour des dossiers techniques. Cela pour des raisons uniquement du fait que l'administration n'a pas l'habitude de procéder ainsi.

En ce qui concerne les postes de travail virtualisés, le Secrétaire indique que c'est un pas qui est en train de se faire, qui a déjà été fait à l'Ecole, qui se fera aussi au Service social et à terme également avec l'administration.

M. Jacques-Henri Jufer, Président de la Commission de gestion et de surveillance, Liste libre : la Commission de gestion et de surveillance a étudié attentivement ce dossier. Il est évident que les infrastructures informatiques de notre commune doivent être adaptées. Le rapport rédigé par l'entreprise Virtual Computer est très technique. Il met l'accent sur les nombreux problèmes actuels ou latents que la commune de Valbirse doit résoudre. C'est un travail professionnel qui mérite notre confiance. Néanmoins, par rapport à l'importance du crédit, il manque à la Commission de gestion et de surveillance des éléments avant de pouvoir prendre position au sujet de cette demande de crédit. Voici ses réflexions :

1. Le rapport établi par le fournisseur informatique doit être confirmé par un expert indépendant et neutre.
2. Il est proposé une solution intra-muros (serveurs informatiques au sein de l'administration). Il serait judicieux d'étudier une variante d'hébergement de l'informatique auprès d'un centre de calcul. Bien que cette solution soit certainement plus onéreuse qu'une solution intra-muros, elle présente cependant 3 avantages qu'il ne faut pas occulter :

- Les centres de calcul bénéficient d'une grande sécurité : moins de risque en cas d'incendie, de vol ou de brigandage des serveurs.
 - Plus aucun travail de maintenance ne doit être fait par le personnel communal : ce temps économisé peut être utilisé pour réaliser d'autres tâches communales.
 - En cas de problème, un service de dépannage, composé de professionnels, est à disposition en permanence. Plus besoin d'assurer à l'interne un service de piquet.
3. Conformément à la législation en matière de marchés publics, un investissement de plus de fr. 250'000.- doit faire l'objet d'un appel d'offres par publication. Comment est-il prévu de fractionner le crédit de fr. 386'000.- pour que la commune puisse se soustraire à cette obligation ?

M. Thierry Lenweiler, Secrétaire communal : admet ne pas avoir répondu à satisfaction sur la demande d'un rapport d'un expert indépendant ainsi que pour externaliser les données.

Concernant le respect de la législation sur les marchés publics, ce projet a été mené par la société chargée de la maintenance du réseau, donc la commune a signé, en début d'année 2016, un contrat de maintenance afin d'avoir un seul intervenant. Durant l'année 2016, il y avait 3 fournisseurs et cela était difficile à gérer. Il a été décidé de présenter un seul crédit d'investissement, même si les travaux sont réalisés dans 10 bâtiments différents qui accueillent 5 services communaux, afin d'éviter un saucissonnage. Actuellement la commune n'a pas le choix du fait du contrat en vigueur avec la société Virtual computer, raison pour laquelle ce dossier n'a pas été mis en procédure d'appel d'offres.

Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC : la déclaration de son groupe est un peu plus brève mais rejoint aussi celles des autres groupes. Le groupe PBD-UDC est conscient de la nécessité de mettre à jour les infrastructures informatiques. Cependant, là encore, pour ce point de l'ordre du jour, il attendait de la part du conseil communal une étude à plusieurs variantes avec divers prestataires ou alors, comme l'indique la CGS dans son rapport, l'avis d'un expert indépendant.

De plus, il est également noté ce vice de forme, mentionné aussi par la CGS dans son rapport en raison du non-respect de la législation en matière des marchés publics. Pour ces raisons, le groupe PBD-UDC n'est donc pas favorable à l'acceptation de ce point de l'ordre du jour tel que présenté aujourd'hui.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : s'exprime en son nom personnel et il remercie le conseil communal et surtout Thierry Lenweiler qui est le responsable pour ses compléments d'informations.

A ce stade et pour être transparent, il estime qu'il manque passablement d'éléments afin que le Conseil général puisse appréhender correctement la stratégie informatique de la commune.

Premièrement, l'informatique coûte extrêmement cher et en plus c'est un élément incontournable pour la gestion de la commune. Ce sujet mérite la même attention que les infrastructures visibles, tels que les immeubles, les routes et les canalisations. L'informatique est quelque chose de fondamental, une malveillance, une inadvertance peuvent bloquer de nombreux processus de travail et provoquer des pertes de données. De tels événements ne doivent tout simplement pas se produire. Aujourd'hui, il ne voit clairement pas où la commune veut aller avec son projet informatique. Il comprend que des choses doivent être faites et je crois que cela a été parfaitement expliqué et détaillé ce soir. Certaines sont urgentes mais il souhaite être certain que tous les éléments clés informatiques sont pris en compte et compris par tous les intervenants.

Il pense que l'acceptation de l'informatique ne pourra se faire qu'avec un document formalisant les éléments : accès au serveur des données de l'administration, de l'école, du service social, nomination claire de responsables pour les différentes tâches, etc. C'est selon lui magnifique d'avoir un secrétaire communal passionné et compétent, mais il lui semble, à l'issue du débat, qu'il n'y a que lui qui sait ce qui se passe en matière informatique, il estime donc qu'il doit être déchargé par une organisation solide à ce niveau.

Monsieur Curty poursuit en posant les questions suivantes :

- Quelle est également la politique de sécurité de l'informatique, mais que se passe-t-il si un employé décide de voler des données et de les mettre sur un réseau social quelconque, cela pourrait arriver. Il faut connaître cette politique de sécurité et de savoir qui octroie les droits du réseau.
- A quelles fréquences le matériel sera changé, même si aujourd'hui des cycles ont été annoncés, et qu'un poste de travail doit être changé tous les 4 ou 5 ans. Mais aujourd'hui quelle est la liste des postes à changer ? De savoir aussi comment sont financés les différents coûts liés à l'informatique : location, leasing ? La Commune doit aussi s'imprégner de ce qui se passe ailleurs, laissons le financement à ceux qui peuvent le faire et lisons nos coûts informatiques.
- Qui contrôle et audite ce qui se passe dans les procédures et d'intégrer ce point de manière plus marquée dans nos réglementations, que se passe-t'il en cas d'incendie, nos données sont-elles enregistrées ailleurs que sur nos serveurs, ce qui pose aussi le problème de l'hébergement en externe.

Compte tenu de tous ces éléments et en ce qui le concerne, il recommande de refuser ce crédit et il demande au conseil communal, le cas échéant, de présenter au Conseil général, au plus vite, un concept tenant compte des remarques formulées ce soir par tous les intervenants. Si ce crédit est refusé, cela ne doit pas

empêcher l'Exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires et urgentes pour éviter des problèmes informatiques puisqu'apparemment il y en a.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal : précise que les accès sont limités aux droits en fonction des collaborateurs et de leur fonction. Une liste des utilisateurs existe, elle est gérée par le fournisseur et lui-même, mais au niveau du serveur, tout le personnel peut y accéder. Il admet qu'il n'y a pas suffisamment de sécurité au niveau de la malveillance si quelque chose devait se passer. Il n'y a pas d'audit à l'interne ; en cas d'incendie, il y a une sauvegarde hebdomadaire sur bande qui est déposée dans un safe dans une banque hors du bâtiment communal. Une inversion a été faite à ce niveau avec le service social qui fait de même.

M. Sébastien Blanchard, Président, demande si quelqu'un souhaite encore intervenir ? Ce qui n'est pas le cas. Il propose de faire une petite pause de quelques minutes.

Suite à la reprise de la séance, la parole n'est plus demandée, il est décidé de passer au vote.

DECISIONS : le crédit d'engagement de fr. 386'000.00 pour la mise à jour des infrastructures informatiques est refusé par 20 voix et 7 abstentions.

8. Réponse au postulat 2015 / 01 du PBD-UDC « infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives »

M. Sébastien Blanchard, Président, avant de passer la parole à M. Steve Morand, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour propose, en tant que président et auteur du postulat, de le scinder en trois parties et comme il l'a proposé aux membres par courriel. Il s'interroge si à l'avenir, il n'y aurait pas lieu de prévoir un canevas avec le bureau pour savoir comment déposer une intervention.

Le postulat tel qu'il a été déposé n'est pas structuré et rend difficile le traitement en séance. Il propose donc de le structurer comme suit :

1. Analyse de la situation actuelle (taux d'utilisation, demandes actuelles d'utilisation complémentaires et frais investis)
2. Analyse du futur proche (travaux et investissements à prévoir)
3. Création d'une commission non-permanente pour traiter ce thème.

Au vu de la réponse reçue, il considère les propositions du conseil communal comme suit :

1. **Acceptation** (l'analyse est jointe à la réponse, le conseil communal est donc entré en matière sur ce point)
2. **Rejet** (l'analyse n'est pas traitée dans la réponse du conseil communal, de plus, ce dernier considère que l'inventaire établi par le bureau Kaiser&Wittwer répond à cette analyse)
3. **Rejet** (le conseil communal ne souhaite pas la création d'une commission non-permanente).

Ces points feront l'objet d'une discussion globale durant la séance, le vote du Conseil général se fera point par point sur les 3 proposés.

Cette manière de faire n'étant pas prévue dans le règlement, il propose de voter sur sa requête.

Décision : les membres acceptent de traiter ce postulat comme le propose le président et cela est accepté par 26 voix et 1 abstention.

M. Steve Morand, Conseiller communal, donne connaissance de la réponse à ce postulat. Il remercie l'administration pour son travail sur ce postulat. Il propose de regrouper les points 2 et 3 comme cités ci-dessus. Connaissant les bâtiments en tant que représentant communal, il admet que certaines salles ou halles ne correspondent pas aux besoins et qu'il y a beaucoup de travaux à effectuer pour les prochaines années et qu'il y a un manque de locaux. Il y a lieu de signaler également que les salles ne sont pas louées très chères.

Selon lui, la création d'une commission pourrait être intéressante mais pour certains points seulement. De son point de vue, il serait préférable de créer une commission sur les bâtiments pour le futur. A réfléchir aussi s'il n'y aurait pas lieu de construire un nouveau bâtiment pour l'EJC et les travaux publics qui travaillent sur plusieurs sites et même une nouvelle halle de gymnastique !

M. Sébastien Blanchard, Président, demande l'approbation du conseil quant à l'interprétation faite des réponses transmises par le conseil communal.

Le conseil communal confirme sa proposition d'accepter le point 1 et de rejeter les points 2 et 3

La discussion est ouverte.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre : il faut préciser qu'il y a deux demandes, d'un côté pour M. Morand, son souci c'est les infrastructures et leurs entretiens et le postulat proposé est de savoir ce que l'on peut faire avec les infrastructures pour les activités. Il pense qu'il est important, avant d'investir de savoir quels bâtiments seront rénovés ou vendus. D'où selon lui tout le sens du postulat PBD-UDC. Ce postulat et le plan d'entretien ne rejoignent, selon lui, pas le même objectif, et est complémentaire à ce que M. Morand propose.

Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC : son groupe remercie le conseil communal pour sa réponse au postulat et recommande les votes suivants aux membres du Conseil général selon la structure donnée par M. Blanchard.

En ce qui concerne l'analyse de la situation actuelle (taux d'utilisation, frais investis...), le conseil communal a mené l'étude demandée et elle propose d'accepter ce point 1.

Pour ce qui est de l'analyse du futur proche (travaux, investissements à prévoir...), le conseil ne donne pas de réponse sur ce point car il considère que l'inventaire établi par le bureau d'architecture Kaiser et Wittwer répond à cette analyse. Des priorités sont à définir dans l'entretien et ou les modifications à prévoir dans les bâtiments concernés. Ce point pourrait éventuellement être étudié dans le cadre de la commission non-permanente que l'on doit voter au point 3. Pour ces raisons, son groupe propose de poursuivre le traitement de leur demande en l'acceptant.

Pour le troisième et dernier point, le conseil communal n'a pas suffisamment de temps à disposition pour analyser de manière approfondie la situation en se basant sur les rapports établis par le bureau d'architecture Kaiser et Wittwer. Le groupe PBD-UDC est d'avis qu'une commission sera plus à même de traiter ce point spécifique. On peut aussi imaginer que les conclusions qui ressortiront de cette analyse pourront être mises en commun avec la commission proposée par la motion du parti socialiste, si l'une et l'autre sont acceptées par le Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

DECISION : le postulat 2015 / 01 du PBD-UDC « infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives » est

Point 1 : accepté par 25 voix et 2 abstentions

Point 2 : accepté par 16 voix et 11 abstentions

Point 3 : (commission) accepté par 26 voix et 1 abstention.

9. Développement de la motion 2016 / 01 du PS et sympathisants « créer les conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance »

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole au motionnaire, M. Serge Monnerat, pour le développement de sa motion.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : son groupe a déposé cette motion afin que la commune constitue un groupe de travail dont le cahier des charges sera de réfléchir, en termes bâtiments, à l'avenir des structures d'accueil de l'enfance de Valbirse. En effet, avec le développement de la commune, l'arrivée progressive

de nouveaux habitants et les besoins en rénovations et entretiens des bâtiments scolaires, se profile pour la commune de Valbirse un défi important.

Les bâtiments consacrés à l'enfance seront certainement soumis soit à des modifications, des agrandissements, des changements d'affectation ou des rénovations. L'interdépendance de ces bâtiments est avérée et il est absolument nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de cette problématique.

Actuellement, les montants budgétés pour les rénovations des bâtiments scolaires et des halles de gymnastique avoisinent les 20 millions. Rénover au coup par coup sans avoir une vue d'ensemble englobant la totalité des infrastructures concernées pourrait non seulement avoir des conséquences financières importantes pour notre commune, mais nous ferait également prendre le risque de devoir assumer à l'avenir des choix inadaptés aux réalités démographiques et aux besoins pédagogiques d'aujourd'hui et de demain. Ce genre de projet devra obtenir l'aval de la population, avec certainement des répercussions financières pour chacun. Pour cette raison, un projet transparent bien dimensionné et global aura toutes ses chances dans les urnes.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste demande la création d'une commission extraordinaire non-permanente qui aura pour tâche de faire un inventaire des problématiques actuelles et de proposer différentes solutions. Ce rapport permettra ensuite aux autorités de faire des choix en fonction des pistes étudiées.

Son groupe souhaite que cette commission se compose de membres du Conseil général, de membres des commissions existantes, d'un représentant du conseil communal, mais également d'experts externes, spécialistes dans les domaines concernés par cette planification. Il s'agit de permettre une synergie entre les rénovations, les finances, les bâtiments existants, tout en visant une amélioration des prestations proposées actuellement aux familles de notre commune.

M. Sébastien Blanchard, Président, rappelle que ce développement ne donne pas droit à l'ouverture de la discussion et indique au conseil communal qu'il a un délai de 6 mois dès aujourd'hui pour répondre à cette motion.,

10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole au Président de la Commission de gestion et de surveillance.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre et Président de la Commission de gestion et de surveillance : donne connaissance de deux rapports, celui d'audit et celui de l'année 2016 pour la CGS

Rapport d'audit

Thème :	<u>Endettement et investissements : analyse de la feuille de route élaborée par le Conseil communal</u>
Audit réalisé le :	17.11.2016
Par :	Jacques-Henri Jufer / Nadine Graber
Personnes auditionnées :	Le Conseil communal L'Administrateur des finances Charles-André Beuchat uniquement étant donné que le 17 novembre la CGS a rencontré le conseil communal in corpore
Bases légales / normes :	<p>Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo)</p> <p>Art. 21 But du plan financier</p> <p>Le plan financier sert d'instrument de conduite. Il renseigne sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évolution des finances de la commune au cours des quatre à huit années à venir - les investissements prévus, leurs répercussions sur l'équilibre des finances, la capacité de la commune à les supporter, les coûts induits et les modalités de financement - l'évolution des charges et des revenus, des dépenses et des recettes ainsi que des éléments du bilan. <p>Il est adopté par l'organe compétent.</p> <p>-----</p> <p>Art. 25 Programme des investissements</p> <p>Le programme des investissements énumère les investissements décidés ou prévus par le conseil communal pour la période de planification.</p> <p>-----</p> <p>Règlement d'organisation de Valbirse</p> <p>Article 19 Plan financier</p> <p>Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution des finances communales et les perspectives des 5 prochaines années.</p> <p>Le Conseil communal adapte le plan financier aux nouvelles conditions et le présente annuellement au Conseil général. Le Conseil communal informe annuellement la population sur les éléments importants.</p>

Documents consultés :	Plan financier Plan des investissements 2017-2024 Rapport préliminaire au budget 2017
Point précis contrôlé :	Evolution probable de l'endettement
Constatation générale :	<p>Grâce au plan des investissements 2017-2024, le Conseil communal peut présenter au Conseil général une vue globale sur les investissements à entreprendre. Dans de nombreux domaines, et plus particulièrement le parc immobilier, la commune souffre d'un retard d'entretien qu'il s'agit de combler.</p> <p>Le plan des investissements prend en compte tout ce qu'il faudrait réaliser dans un horizon de 8 ans. Sur un total de CHF 32'000'000, 26 seraient à financer par les impôts et 6 par les taxes communales.</p> <p>L'endettement supplémentaire que la commune pourrait obtenir étant limité à CHF 10'000'000, des priorités devraient ainsi être fixées. En outre, une augmentation de la quotité fiscale de 1, voire 2 dixièmes, paraît inévitable. Les rentrées fiscales supplémentaires prévues généreraient un cash-flow suffisant qui servirait à rembourser la dette et ramener celle-ci à un niveau acceptable.</p>
Point à améliorer :	<p>Un pas important a été effectué par le Conseil communal en listant l'ensemble des investissements à réaliser, et ceci sans tabou. Néanmoins, la priorisation doit être revue : sur un endettement supplémentaire maximum de CHF 10'000'000, le plan des investissements mentionne qu'un montant seul de CHF 4'500'000 sera alloué en 2018 pour l'agrandissement de l'Ecole à journée continue et la rénovation de la salle communale de Malleray. Par contre, les investissements prévus pour les collèges de Malleray et Bévillard, reportés en 2022 et 2024, ne pourront pas être réalisés car l'enveloppe de CHF 10'000'000 sera déjà vide depuis longtemps.</p>
Recommandation :	<p>Le Conseil communal doit examiner les investissements dans leur ensemble, et non pas individuellement. Pour autant que le Conseil général, respectivement le corps électoral en cas de référendum, accepte une augmentation de la quotité fiscale, l'enveloppe financière de CHF 10'000'000 devra être utilisée de manière réfléchie et efficiente.</p>
Conclusion :	<p>Le plan financier, basé sur une planification des investissements, est un des outils de gestion les plus importants de la commune. Sa mise à jour régulière permet aux autorités d'avoir une vue d'ensemble afin de prendre les décisions adéquates.</p>

La Commission de gestion et de surveillance (CGS) s'est réunie à 6 reprises en 2016. Sa composition est restée inchangée par rapport à l'année précédente :

Mmes Valentine Gerber et Nadine Graber, MM. Eric Charpié, Marcel Dehlinger, Thierry Lombard, Jean-Marc Zürcher et Jacques-Henri Jufer.

Lors de cette 2^{ème} année de législature, la CGS s'est penchée sur les objets soumis ou présentés par le Conseil communal au Conseil général ayant des implications financières :

- Comptes 2015
- Financement spécial relatif à un nouveau bâtiment communal
- Programme de législature 2015-2018
- Budget 2017

La CGS a particulièrement insisté, à maintes reprises, sur le problème de l'endettement et des priorités d'investissement. En date du 17.11.2016, la CGS a pu discuter de vive voix avec le Conseil communal et l'administrateur des finances de ce problème. Accorder des priorités, élaborer les projets en tenant compte du peu de moyens financiers : ce sont là des défis que le Conseil communal doit relever en permanence.

Alors qu'il était prévu d'en terminer 6, 3 audits ont pu être menés à terme, 4 avec celui-ci-dessus :

- Contrôle de la tenue d'un inventaire précis des biens-fonds communaux : le rapport d'audit a été présenté au Conseil général en date du 06.06.2016 ;
- Contrôle du respect formel de la procédure lors de crédits budgétaires additionnels : le rapport d'audit a été présenté au Conseil général en date du 06.06.2016 ;
- Contrôle des contrats de travail du personnel communal de Valbirse : le rapport d'audit a été présenté au Conseil général en date du 19.09.2016.

Les 3 audits suivants seront achevés en 2017 :

- Contrôle de la feuille de route élaborée par le Conseil communal dans le cadre de l'endettement et des investissements ; (déjà réglé)
- Contrôle de la méthode de tarification dans le domaine de l'eau potable et des eaux usées ;
- Contrôle de la manière dont le budget du matériel scolaire est mis à disposition du corps enseignant.

La CGS a également planifié, comme nouvel audit, le contrôle de la gestion du service social.

La CGS remercie le Conseil communal et le personnel communal pour la bonne collaboration. Elle tient également à remercier le Conseil général pour la confiance témoignée lors de l'année écoulée.

11. Rapport de la Commission scolaire

M. Sébastien Blanchard, Président, passe la parole à M. Marc Utermann, président de la commission scolaire.

M. Marc Utermann, Président de la commission scolaire, PLR et sympathisants :

5^{ème} classe d'école enfantine

Comme annoncé l'école primaire de Valbirse accueillera une 5^{ème} classe d'école enfantine à la rentrée prochaine. Cette classe sera située au rez-de-chaussée du collège de Malleray.

Rappel 5H rentrée 2017/18

Comme annoncé l'an passé, le degré 5H sera regroupé à Bévillard en août prochain. Les parents concernés ont reçu un courrier en 2016.

Groupe de travail : transports et trajets scolaires

La commission scolaire de Valbirse a créé un groupe de travail à l'interne qui souhaite réfléchir rapidement à la problématique des transports et des trajets scolaires dans notre commune. Afin de chercher des synergies avec l'école à journée continue, la directrice de l'EJC ainsi que des membres de la commission de l'école secondaire participent également à ce groupe de travail. La première séance a eu lieu le 1^{er} mars.

Achat de tablettes

Conformément au budget, les responsables MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication), MM. Eyer et Jolidon sont partis à la recherche de la tablette idéale pour notre école. Après comparaison des prix et des tablettes, ils se sont arrêtés sur un produit Android et 30 tablettes ont été ou seront prochainement acquises. Un concept MITIC sera également réalisé pour notre école. La Comsco ne veut pas rater le virage technologique et aimerait pouvoir proposer aux élèves l'utilisation des moyens modernes tout en gardant les pieds sur terre.

Postes d'enseignants à repourvoir

Plusieurs enseignants vont nous quitter en cette fin d'année scolaire, soit pour partir en retraite, soit pour aller dans d'autres établissements, soit encore pour partir voyager. Cela étant, plusieurs postes d'enseignants seront mis au concours très bientôt.

12. Informations du Conseil communal

M. Yann Minder, Conseiller communal, *information sur la journée du sport (12 août) et la fête de la musique (24 juin 2017)*

La fête musique se déroulera le 24 juin 2017 dès 17h30, dans la salle communale en cas de pluie sinon dehors. Le concept est le même que chaque année, au niveau des groupes, on peut déjà annoncer qu'il y aura la chorale de l'école primaire, une artiste nommée Color of Rice, puis Rock Tradition de Court et Djo metro. Au niveau de l'organisation, le bar et la restauration seront gérés par la fanfare de Malleray, la décoration par l'école primaire et GCtech à Reconvilier pour son et lumière. On peut signaler que Color of Rice et Djo metro ont déjà fait pas mal de grandes scènes dont notamment le festiNeuch.

Au niveau de la fête du sport le 12 août 2017 ; cette manifestation a lieu chaque 2 ans en alternance avec la fête du village. Le concept est simple, la commune de Valbirse met à disposition les infrastructures et une halle cantine et chaque société est responsable d'un secteur, par exemple le montage, la restauration, le bar et organise les grilles horaires qui seront ensuite complétées par toutes les sociétés. Le but est de créer des synergies entre toutes les sociétés et de promouvoir le sport et de donner une image positive de Valbirse. Deux comités ont déjà eu lieu et certaines sociétés se sont déjà annoncées pour y participer.

Dès 14h00, chaque société organisera un stand d'activité puis vers 17h00, un apéritif sera offert par la Commune, suivi d'une partie officielle avec discours d'une personnalité sportive, Didier Cuhe a été sollicité et doit encore donner une réponse. Les mérites sportifs seront remis et une présentation des jeunes en sports études est également prévue. La soirée se poursuivra dans une tente annexe avec restauration, bar, grillades et DJ.

M. Manuel Hennet, Conseiller communal, *informations sur les conteneurs semi-enterrés*

Il indique que la phase concrète des conteneurs semi-enterrés va débiter puisque le permis a été délivré il y a un mois. Le délai de recours est échu et la mise en chantier va débiter pour 32 pièces. 4 emplacements ont posés problèmes lors de la procédure d'obtention du permis de construire puisque des oppositions, ont été déposées par l'office des ponts et chaussées ou des privés. Ces emplacements ont été retirés provisoirement pour ne pas ralentir la délivrance du permis. Un nouveau permis sera déposé pour deux conteneurs à la rue des Pâquerettes à Bévillard et 2 seront conservés en réserve s'il devait en manquer quelque part.

Ils seront mis en place mais ils resteront fermés pour une ouverture simultanée après avis à la population.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal, *état d'avancement des travaux du PAL*

Depuis la présentation du projet de territoire Valbirse 2040, le 19 septembre 2016, le projet a bien avancé et il donne connaissance de l'avancement des travaux :

1. Appel d'offres et désignation des bureaux ATB et Natura pour la réalisation du PAL ;
2. 6 séances de commission, une septième le 14 mars (au total 10 depuis début 2016) ; il s'excuse d'ailleurs auprès des membres de cette commission car il avait annoncé 3 ou 4 séances par an !; le travail a été intensif afin de faire avancer ce dossier ;
3. Tous les éléments du PAL seront prêts afin d'être mis en consultation, soit :
 1. Le règlement communal de construction
 2. Le PAL avec
 - Le plan de zones d'affectation
 - Le plan de zones des dangers naturels
 - Le plan de zones de zones de protection
 - Le plan directeur des mobilités communales
4. Le rapport explicatif

Les prochaines étapes à retenir :

- 4 avril : séance d'information aux propriétaires concernés par des changements
- 27 avril au 26 mai : IPP - procédure d'information et de participation publique de la population
- Séance information publique le 10 mai à 19h
- Juin 2017 : rapport sur l'IPP et mise au net du PAL en fonction des informations récoltées pendant la procédure d'information
- Fin juin 2017: envoi pour examen préalable aux services cantonaux
- Début 2018 : dépôt public
- Juin 2018 : procédure d'approbation par Conseil général

Il y aura assez de marge pour un nouveau PAL dès 2019.

M. Steve Morand, Conseiller communal, *information sur le vandalisme aux bâtiments communaux*

On a pu lire dans les médias, les écoles et les halles ont été vandalisées, durant les fêtes de fin d'année, par des mineurs de 12 à 16 ans. De grands dégâts ont été causés aux portes, des offres ont été demandées pour remplacer ou réparer les éléments endommagés. Des décisions seront prises pour la suite.

Sur un autre thème, M. Morand informe le CG qu'une offre a été demandée pour changer la verrière de la halle de champ Martin.

En ce qui concerne l'ouverture de la 5^e classe enfantine, des offres ont également été demandées afin que cette classe soit opérationnelle à la rentrée d'août 2017.

M. Paolo Annoni, Maire, jumelage avec Tar

Il revient sur son intervention de septembre 2016 à cette tribune et il donne plus d'informations sur le jumelage avec la commune hongroise de Tar.

Dès 1993, par l'intermédiaire des communes suisses, la commune de Malleray s'est jumelée avec celle de Tar en Hongrie. Plusieurs actions ont été menées par Malleray pour soutenir cette commune hongroise dont une récolte d'habits et de matériels divers.

En 1995, 6 personnes de ce village ont pu bénéficier d'un stage professionnel dans notre commune ainsi qu'à l'hôpital de Moutier. En 1996 et 1997, la commune a également accueilli des stagiaires.

Le conseil communal de Malleray s'est rendu plusieurs fois dans ce village de Hongrie pour se rendre compte de la situation et malgré qu'elle s'améliore, dans certains secteurs, cette commune a toujours besoin d'aide.

Le conseil communal de Valbirse a repris le flambeau de ce geste humanitaire et a décidé de continuer ce jumelage. Le 21 mai 2016, une délégation de Valbirse s'est rendue à Tar représentée par Steve Morand, Yann Minder, André Rothenbühler et le Secrétaire communal Thierry Lenweiter pour discuter de projets futurs.

Afin de concrétiser ces échanges, la commune de Valbirse a invité les autorités communales de Tar du 18 au 21 mai 2017 dans notre commune. Durant ces jours, le Maire indique qu'ils auront l'occasion de visiter la Maison de l'enfance, les sites scolaires et l'AJR. La visite de l'usine Sylvac est également au programme. Le samedi matin 20 mai, une séance de travail aura lieu entre les deux conseils pour définir l'avenir de notre jumelage ; puis à 11h00 une réception officielle aura lieu sur la place du village à Malleray, toute la population de notre commune y sera conviée. Nos amis de Tar repartiront le dimanche 21 mai 2017 de l'aéroport de Bâle.

13. Informations du président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique que

- Un nouveau postulat PS et sympathisants : « et si à Valbirse la population se remettait à rêver...un peu ? Elle pourrait s'approprier et magnifier la commune qu'elle a choisi de créer ! ». Il sera développé lors de la prochaine séance.

14. Questions orales

M. Sébastien Blanchard, Président, rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes.

Mme Nadine Graber, Liste libre : le réseau migration de Valbirse et environs désire savoir si, tout comme à Moutier, Tramelan et Bienne, les enfants de parents migrants reçoivent un soutien pré-scolaire ?

C'est-à-dire, s'il existe une infrastructure ou des leçons particulières sont données afin de leur permettre une meilleure intégration avant l'entrée à l'école ? Et, s'il serait possible de connaître le nombre d'enfants qui entreront à l'école en automne 2017 à Valbirse.

Le réseau migration de Valbirse et environs tient à remercier la commune de Valbirse pour le soutien et l'intérêt qu'elle lui apporte et se réjouit de cette très bonne collaboration.

M. Yann Minder, Conseiller communal : mentionne qu'un élève rentrera en 1H en août 2017, soit un jeune syrien qui habite à Pontenet. Actuellement 4 enfants migrants sont scolarisés et ont des cours d'appui pour l'apprentissage du français. Il ne sait pas s'il y a des soutiens avant l'entrée à l'école pour ces enfants, Mme Macary, directrice des écoles n'en n'a pas connaissance. On en saura un plus d'ici jeudi en prenant connaissance des inscriptions scolaires.

Mme Nadine Graber, Liste libre : est satisfaite.

M. José Diaz, PS et sympathisants : lors de la réfection du passage à niveau à la rue Charles-Schäublin par les CFF, le conseil a profité de l'occasion pour entreprendre des travaux de réfection des conduites d'eau.

Depuis lors, plusieurs creusages dus à des fuites ou à des soulèvements de chaussées ont été effectués à cet endroit.

Il demande si des explications peuvent être données sur la nature et les causes de ce creusage, les problèmes rencontrés et les coûts engendrés ? En conclusion, M. Diaz souhaite savoir si les problèmes sont résolus ?

M. Stève Blaesi, conseiller communal : admet qu'il y a eu quelques fuites dans ce secteur dues par rapport à d'autres chantiers notamment à Bellevue où des hydrantes ont été manipulées par des entreprises sans le consentement de la commune. Ces dernières ont été informées qu'elles n'avaient plus l'autorisation de le faire afin d'éviter des coups de béliers. Cela a été résolu en changeant la conduite depuis Bellevue jusqu'anciennement chez Vernez, car avant il y avait trop de pression et l'eau descendait par-là. Les conduites sous et à proximité du

passage à niveau ont effectivement été changées, mais de part et d'autre de ce passage, les conduites n'ont pas été remplacées.

M. José Diaz, PS et sympathisants, est satisfait.

15. Démissions

M. Sébastien Blanchard, Président, donne connaissance de la démission de M. Manuel Hennet en qualité de conseiller communal puisqu'il a été nommé responsable des Services techniques de notre commune avec entrée en fonction le 20 mars prochain. Il quittera donc sa fonction de conseiller communal le 17 mars. Il le remercie pour le travail accompli durant ses presque 800 jours de fonction et le félicite, au nom du Conseil général, pour sa nomination à ce nouveau poste. Il le remercie pour son dévouement pour la collectivité, lui donne la parole et lui remet une attention.

M. Manuel Hennet, Conseiller communal : remercie les personnes qu'il a côtoyé pendant ces 7 ans de conseil communal, en premier lieu les employés communaux, tout spécialement les cantonniers, Sven Kummer, chef cantonnier, ses collègues du conseil communal actuel et ancien de Bévilard avec qui il a passé de bons moments. Il souhaite citer une anecdote ; il y a 8 ans, son patron l'avait convoqué dans son bureau en lui disant que M. Annoni avait téléphoné car il le voulait aux travaux publics de Bévilard et qu'il devait se présenter aux élections. Donc il indique que c'est à cause du Maire actuel que les élus ont dû le supporter autant d'années. M. Hennet rend hommage à M. Annoni qui, malgré le fait d'être radical et de faire ses courses dans les rangs de la liste libre, est un homme incroyable qu'il a côtoyé pendant 7 ans, il le remercie pour ces moments formidables. En conclusion, il remercie sa compagne pour les soirées volées pendant ces séances communales.

Il est félicité par applaudissements.

La parole n'est plus demandée.

M. Sébastien Blanchard, Président, informe avoir reçu également la lettre de démission du Conseil général de M. Gérard Mathez, notre doyen. Selon le souhait de ce dernier, le président lit sa lettre de démission.

« Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Il y a trois ans, convaincu que la fusion de nos trois villages était une solution innovante et propice à de nombreuses améliorations pour tous, j'ai souhaité participer à cette aventure en proposant à mon parti, ma candidature au conseil général tout en précisant que compte tenu de mon âge je me permettrais de m'en aller avant le terme de la législature.

Et bien voilà, par la présente, je vous informe que je démissionne de cette noble assemblée avec effet au 31 mars, ce qui me permettra encore de recevoir le PV de la présente séance.

Durant les quelques 10 séances de conseil général auxquelles j'ai participé, j'ai beaucoup appris sur la façon de négocier, d'écouter les avis des autres et de me faire un avis personnel sur des sujets parfois difficiles à appréhender.

J'ai beaucoup apprécié dans la mise en place de cette nouvelle entité Valbirse l'esprit de collégialité et de respect qui a prévalu entre les différents acteurs, conseil communal, conseil général, commissions et administration communale.

Je forme mes vœux les meilleurs pour que le grand travail qu'il reste à faire se poursuive dans les mêmes conditions pour le bien de Valbirse et de ses citoyens.

Pour le parti socialiste et sympathisants de Malleray, c'est madame Murielle Gugel qui me succédera dès le premier avril et je lui souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans cette fonction.

Villageois de Malleray depuis tantôt 70 ans, je resterai un citoyen engagé et défenseur de cette nouvelle commune, Valbirse.

Je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs mes cordiales salutations.

Signé : Gérard Mathez »

Le Président confirme qu'il a pris connaissance de la démission du premier président du CG de notre jeune commune avec une déception sincère, son choix lui appartient et il ne peut qu'accepter avec regret sa décision. Il le remercie pour son engagement tant au niveau du Conseil général que du Bureau et lui souhaite tout le meilleur pour la suite de sa vie. Il remet une attention à M. Mathez et le remercie pour son engagement.

Il est félicité par applaudissements.

M. Gérard Mathez, PS : remercie les élus et souhaite une bonne continuation à toutes et tous.

M. Sébastien Blanchard, Président, indique que trente minutes avant cette séance il a pris connaissance de la démission de Ken Romy du Conseil général ainsi que de la Commission scolaire. Il en prend acte et il demande à la Liste Libre, de communiquer au plus vite l'identité du remplaçant du CG et à l'administration.

Il remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé à la préparation et à la bonne tenue de cette séance. Il clôt cette première rencontre du Conseil général de l'an 2017 et il invite bien cordialement les membres à partager un apéritif à l'issue de cette rencontre.

La séance est levée à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire PV

Sébastien Blanchard

Lenweiter Thierry

Aeberhard Sandra